



COMMUNE DE CHAMBLON

Election complémentaire à la Municipalité du 12 mars 2023 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste de Monsieur Jonathan Marendaz, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAMME

Monsieur Jonathan Marendaz, né le 23.02.1989, originaire de Method, domicilié à la Rue du Village 5 à Chamblon, **élu tacitement Conseiller Municipal** du 1^{er} avril 2023 à la fin de législature 2026.

En application de l'arrêté de convocation du 5 décembre 2022 de la Préfecture du District du Jura-Nord vaudois, le Bureau électoral annonce l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 12 mars 2023.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Vice-Présidente

Marie-Claire Pilloud



Le Secrétaire

Jean-Pierre Genevay